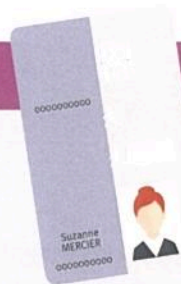


PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Vous devez déposer votre demande au Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune, qui la fera parvenir au Département. Vous serez informé(e) par courrier de l'attribution de votre forfait Améthyste sous réserve de complétude de votre dossier.



POUR TOUS

- 1 photocopie de la carte Navigo [Attention les nom et prénom(s) doivent correspondre **exactement** à ceux de votre pièce d'identité].
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité **ou** de la carte de séjour de la Communauté Européenne **ou** 1 photocopie recto-verso du titre de séjour valide.
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile attestant que vous résidez en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois.
Les attestations sur l'honneur ne sont pas admises.
- Une photocopie du dernier avis d'imposition dans sa totalité recto-verso précisant que vous êtes non imposable.
La ligne : Impôt net - Total de l'impôt sur le revenu net, figurant sur votre avis d'imposition, doit être inférieure ou égale à 61 € **ou** le dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement.
- 1 règlement d'un montant de **20 €** par **chèque** libellé à l'ordre de : **Régie 77 Améthyste** **ou** en espèces en vous déplaçant à l'adresse suivante :
Département de Seine-et-Marne - Direction des Transports - Bureau Améthyste - 3 rue Barthel - 77000 Melun
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES UNIQUEMENT

- 1 photocopie de la carte d'invalidité recto-verso spécifiant un taux supérieur ou égal à 80 % **ou** 1 photocopie recto-verso de la Carte Mobilité Inclusion mention « invalidité ».

OU POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (AAH)

- 1 photocopie recto-verso de la dernière notification de décision délivrée par la CDAPH.
- 1 photocopie recto-verso de la dernière attestation de paiement de l'AAH versée par la Caisse d'allocations familiales **ou** par la Mutualité Sociale Agricole.

Pour votre information : Le forfait Améthyste 4-5 sur carte Navigo permet de voyager sur les réseaux SNCF et RATP et sur le réseau bus OPTILE des zones 4-5 d'Île-de-France. Ce forfait bénéficie d'un dézonage le week-end et les jours fériés, durant les petites vacances scolaires de la zone C et de la mi-juillet à la mi-août.

En cas de perte, vol, détérioration, dysfonctionnement de votre carte Navigo : vous devez vous rapprocher d'une agence commerciale proche de chez vous **ou** téléphoner au 09 69 39 22 22 (appel non surtaxé depuis un poste fixe). Toute demande de réédition de la carte Navigo vous sera facturée 8 €.



POUR TOUTE INFORMATION, VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE PAR COURRIER OU PAR TÉLÉPHONE :

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Direction des transports - Bureau Améthyste
Hôtel du Département - CS50377 - 77010 Melun cedex
Tél. : 01 64 14 77 77

